

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 38
En exercice : 38
Qui ont pris part à la délibération : 38

Date de convocation : 16/04/2026

Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois du mois d'avril à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Monsieur Cyril TOUZET, Président.

Présents : Eloi ALBET, Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Yves CASTAN, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Claire DEVIC, Michelle FONTANILLES, Philippe GIGANON, Eric HOULÈS, Jacqueline LAVABRE, Eva LE CHARPENTIER, Jean-François MAJOREL, Pierrette MENRAS-COT, Jean-Marc NEGRE, Adrienne PERRIER, Xavier PUECH, Vanessa RAMBIER, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Philippe ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Serge SPATARO, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Francis CULIÉ, Julien ESPITALIER, Christophe GARENC, Jean-Pierre MOULS, Benoît NOUVEL, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Sylvie BARDY à Monique ALIÈS, David MAURY à Patrick ROQUES

Pierrette MENRAS - COT est désignée secrétaire de séance

N°20260423_058

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Mixte Bassin Tarn médian - Sorgues – Dourdou - Rance

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.5211-5, L.5711-1 et suivants, L.2121-29 et suivants,

Vu la délibération N° 20190627_113 en date du 27 juin 2019 portant création du Syndicat Mixte Bassin Tarn médian - Sorgues – Dourdou – Rance,

Vu la délibération N° 20250424_059 en date du 24 avril 2025 portant approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte Bassin Tarn médian – Sorgues – Dourdou – Rance,

Vu la délibération N° 20250925_113 en date du 25 septembre 2025 portant approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte Bassin Tarn médian – Sorgues – Dourdou – Rance,

Vu l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte Bassin Tarn médian – Sorgues – Dourdou – Rance annexés à la délibération précitée,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentants de la Communauté de Communes au sein du comité syndical :

Délégués titulaires :

- Monique ALIÈS,
- Patrick RIVEMALE,
- Patrick ROQUES,
- Philippe ROQUES,
- Cyril TOUZET,

Délégués suppléants :

- Jean-Philippe SABATHIER,
- Julien ESPITALIER,
- Christophe HURAUULT,
- Jean-François MAJOREL,
- Jean-Luc JACQUEMOND,

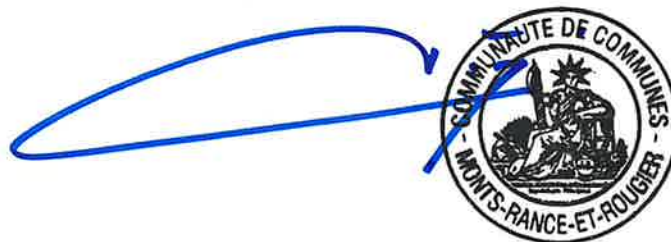
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Cyril TOUZET



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.